



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Aux médias

RPT et cyberadministration: deux accords-cadres sous toit Collaboration Confédération-cantons réussie

L'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a pris acte aujourd'hui de l'adhésion de tous les cantons à l'Accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI). Habilitée par tous les gouvernements cantonaux, la CdC peut également signer la Convention-cadre concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse. L'Assemblée a d'ailleurs aussi désigné les représentants des cantons au sein du Comité de pilotage politique. L'Assemblée plénière voit dans l'élection de la conseillère d'Etat Eveline Widmer-Schlumpf un renforcement du fédéralisme à la Confédération.

Entrée en vigueur de la RPT le 1^{er} janvier 2008

Les gouvernements cantonaux se félicitent de ce que la grande réforme RPT puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008 conformément au calendrier. Cette étape marque le couronnement d'un processus de collaboration exemplaire entre la Confédération et les cantons. Pilier majeur de la RPT, le développement de la collaboration intercantonale avec compensation des charges se base sur l'Accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI). Tous les cantons ont désormais ratifié cet accord, ce dont l'Assemblée plénière de la CdC a pu prendre acte aujourd'hui.

Cyberadministration

En juin 2007, la CdC a approuvé la Convention-cadre concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse. Cette convention règle la collaboration entre la Confédération et les cantons dans la mise en oeuvre de la stratégie suisse en matière de cyberadministration pour les années 2007 à 2011. La gouvernance électronique a pour objectif d'organiser l'activité administrative de manière aussi proche du citoyen, efficace et économique que possible grâce aux techniques de l'information et de la communication.

A ce jour, tous les gouvernements cantonaux ont habilité la CdC à signer cette convention avec la Confédération. En même temps, l'Assemblée plénière a aussi élu les représentants des cantons au sein du Comité de pilotage politique pour la mise en oeuvre de ladite stratégie, à savoir:

- Marcel Schwerzmann, conseiller d'Etat (LU), représentant de la Conférence suisse sur l'informatique;
- François Marthaler, conseiller d'Etat (VD), représentant de la Conférence des gouvernements cantonaux de Suisse occidentale;
- Rainer Gonzenbach, chancelier d'Etat (TG), représentant de la Conférence suisse des chanceliers d'Etat.

Michel Probst et Hans-Jürg Käser nouveaux membres du Bureau

L'Assemblée plénière a élu le ministre Michel Probst (JU) et le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser (BE) en tant que nouveaux membres du Bureau de la CdC. Le ministre jurassien succède au conseiller d'Etat Bernard Soguel (NE) à titre de représentant de la Conférence des gouvernements cantonaux de Suisse occidentale (CGSO). Le conseiller d'Etat Käser remplacera Werner Luginbühl qui quitte le Conseil-exécutif du canton de Berne à fin mars 2008.

L'élection d'Eveline Widmer-Schlumpf renforce le fédéralisme

L'Assemblée plénière félicite la conseillère d'Etat Eveline Widmer-Schlumpf pour son élection au Conseil fédéral. La directrice des Finances grisonne s'est engagée pour le fédéralisme et pour une politique budgétaire conséquente en tant que présidente de la CDF et comme membre du Bureau de la CdC. La poursuite de son travail au sein du gouvernement fédéral contribue à renforcer le fédéralisme.

Berne, le 14 décembre 2007

Renseignements:

- Lorenz Bösch, conseiller d'Etat, président de la CdC (tél. 079 426 54 19)
- Canisius Braun, secrétaire de la CdC (tél. 079 456 92 92 ou 031 320 30 00)